

La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 15 septembre 2026**

Délibération n° 2026-090

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	4
Votants :	25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le 9 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, DOLU Cécile, TISSIER Daniel, Adjoints,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, BURLIN Isabelle, GUILBERT Claude, HERVÉ Catherine, GENARD Régine, LABARRE Chantal, PITON James, BARDET Sylviane, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, GEOFFRION Rodolphe, CHEREAU Sophie, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

SALAÜN Richard à RIBOULET Marie Andrée, BROUTIN Luc donne pouvoir à VINCENT Danièle, THEVENIN Audrey donne pouvoir à PITON James, RICHEUX Sébastien donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés

DUGABELLE Denis, BLONDEL Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire informe l'assemblée que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, l'établissement, par le Conseil municipal, de son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Un projet de règlement intérieur, joint au présent rapport, est soumis à l'examen des membres du Conseil.

Vu l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

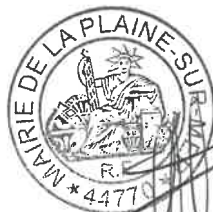
Considérant l'obligation d'établir le règlement intérieur du Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé.

Danièle VINCENT
Maire



Benoît BOULLET
Secrétaire de séance